



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

les Caf  
en Île-de-France

**Ctrad** Cellule technique de réflexion  
et d'aide à la décision 

N°88-Août 2022

# LES ÉVOLUTIONS DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS LÉGALES ET LEUR PROFIL

DANS LES YVELINES, ENTRE 2019 ET 2020

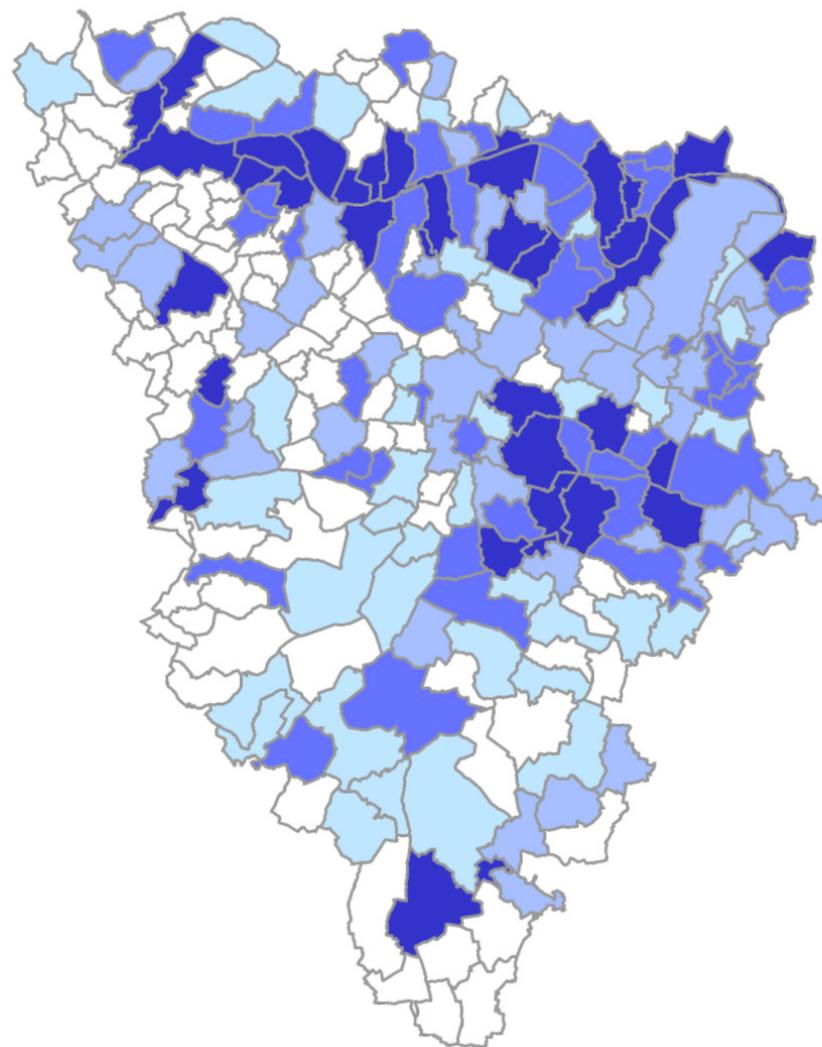
La population couverte par au moins une prestation versée par la caisse d'allocations familiales entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020

Moyenne départementale : 51,2 %

Part de la population couverte  
par commune (en %)

-  De 52 à plus
-  De 46 à moins de 52
-  De 42 à moins de 46
-  Moins de 42
-  Inférieure à 100 allocataires

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 & Insee, RP 2017



## SOMMAIRE

I – ÉVOLUTIONS ET DONNÉES DE CADRAGE.....	p.3
A. Évolution du nombre d’allocataires selon les territoires entre 2019 et 2020 .....	p.3
B. Évolution des caractéristiques des allocataires entre 2019 et 2020 .....	p.4
Selon la composition familiale.....	p.4
Selon l’âge du bénéficiaire.....	p.5
C. Évolution selon les modalités de droit aux prestations légales entre 2019 et 2020 .....	p.6
D. Évolution selon les ressources des allocataires percevant des allocations familiales entre 2019 et 2020.....	p.7
II – LES PRESTATIONS, LEUR TYPOLOGIE, LEURS AYANTS DROIT ET LES MASSES FINANCIÈRES.....	p.8
A. Typologie et complémentarité des prestations .....	p.8
B. Répartition des allocataires par type de prestations et évolution de leurs composants entre 2019 et 2020 .....	p.10
C. Évolution des masses financières entre 2019 et 2020 .....	p.12

### Avant-Propos

Ce dossier est consacré aux données statistiques relatives aux différentes prestations légales versées aux allocataires des Yvelines sur l’année 2020. Sans être exhaustives, ces données informent, d’une part, sur certaines caractéristiques du public couvert par ces prestations légales sur le territoire départemental, et d’autre part, sur les montants financiers des prestations gérées par la caisse d’allocations familiales des Yvelines, ainsi que sur les évolutions de ces données entre 2019 et 2020.

La cellule technique de réflexion et d’aide à la décision (Ctrad), service d’études des caf d’Île-de-France, rassemble ainsi, à travers ce bulletin d’information, les résultats statistiques tant au niveau départemental, grande couronne et régional. La répartition des données allocataires s’effectue par prestation, selon les modalités de versement et les montants financiers alloués. Trois types de prestations sont distingués : celles liées à la famille, celles liées au logement et enfin, les compléments de revenus.

Les prestations légales versées au titre de décembre 2020, ont aidé 262 200 foyers allocataires yvelinois, soit une augmentation de 2,4 % en glissement annuel, légèrement moins importante que celle de l’ensemble de la région (2,8 %) et de la moyenne de la grande couronne (2,7 %).

Les prestations couvrent ainsi 51,2 % de la population départementale, soit un taux quasi-identique à celui de décembre 2019 (51,1 %). Ce taux représente ainsi une couverture de près de 737 600 personnes, dont 346 400 âgées de moins de 25 ans.

Les données relatives aux prestations versées, les caractéristiques des allocataires ainsi que leurs évolutions entre 2019 et 2020, situent le département des Yvelines proche de la moyenne régionale et de celle de la grande couronne.

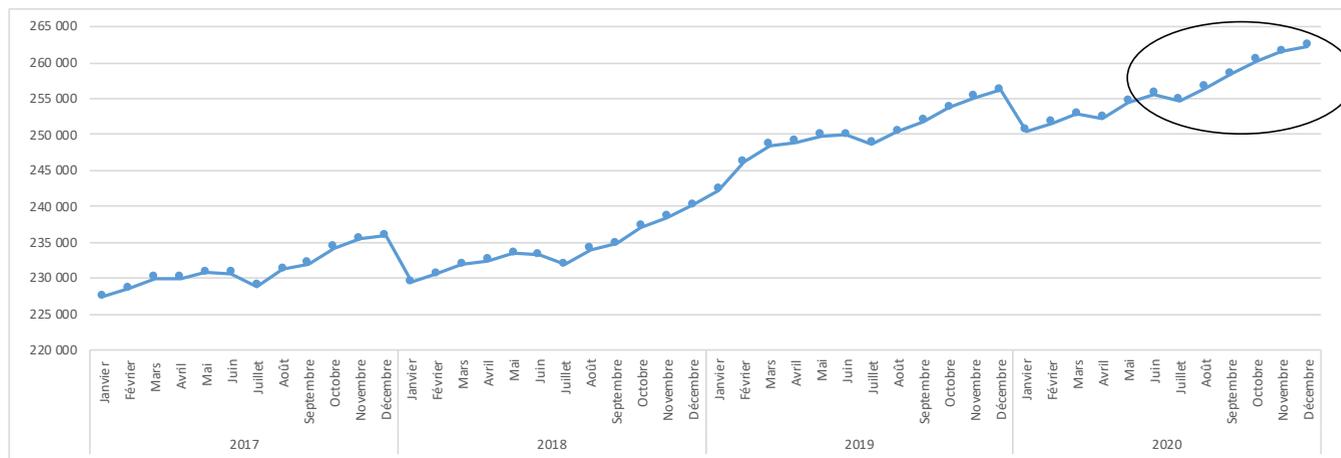
## I – ÉVOLUTIONS ET DONNÉES DE CADRAGE

### A. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES SELON LES TERRITOIRES ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2020

Figure 1-1 - Nombre de foyers allocataires yvelinois, bénéficiaires des prestations légales, par mois depuis 2017

En décembre 2020, la caf des Yvelines a versé au moins une prestation légale à 262 200 foyers allocataires, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à décembre 2019 (cf. figure 1-1). Depuis janvier 2017, l'évolution du nombre d'allocataires croît à la suite d'une arrivée importante de nouveaux allocataires dans le courant de l'année 2019 (+6,7%), due notamment à la réforme de la prime d'activité. De plus, la crise sanitaire de la covid-19 a marqué l'année 2020, avec une arrivée significative d'allocataires ouvrant droit à des prestations sous conditions de ressources<sup>1</sup>.

Comme évoqué *supra*, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le taux d'évolution du nombre d'allocataires yvelinois (+2,4 %) est légèrement moins élevé que ceux de l'ensemble de la région (+2,8 %) et des départements de la grande couronne (+2,7 %) (cf. figure 1-2).

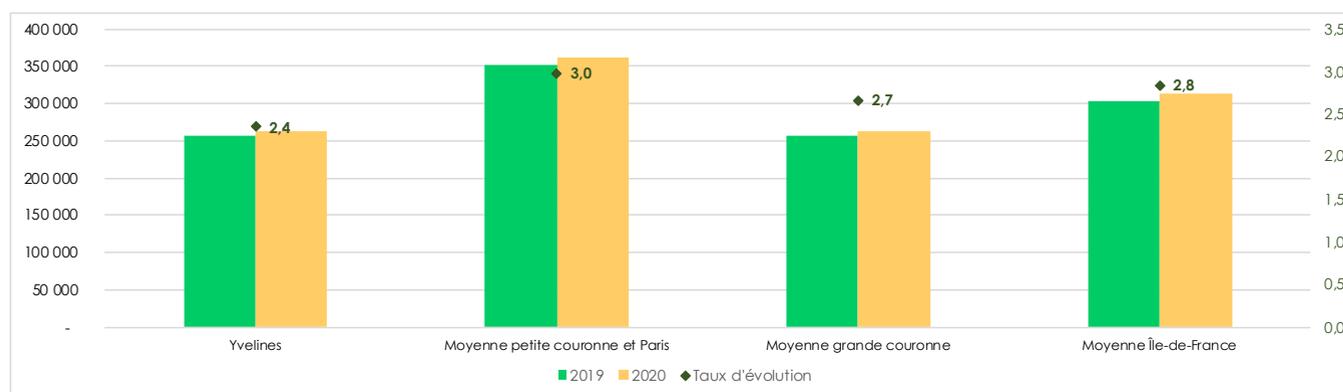


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de janvier 2017 à décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, près de 262 200 foyers allocataires yvelinois perçoivent au moins une prestation versée par la caf.

\*Le cercle englobe la période de la crise sanitaire (de mars jusqu'à la fin de l'année 2020).

Figure 1-2 - Nombre de foyers allocataires bénéficiaires des prestations légales et évolution en glissement annuel (entre décembre 2019 et décembre 2020)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 262 200 foyers allocataires dans le département des Yvelines perçoivent au moins une prestation versée par la caf, contre 312 700 en moyenne dans la région d'Île-de-France

\*Les moyennes des échelons territoriaux correspondent au nombre total de l'ensemble des foyers allocataires divisé par le nombre de départements dans l'échelon.

Les prestations légales, versées par la caf des Yvelines, couvrent près de 737 600 personnes<sup>2</sup>, soit 51,2 % de la population du département<sup>3</sup> (cf. carte 1). Ce taux de couverture est plus élevé dans les communes du nord du département, comme Carrières-sous-Poissy (70,4 %), Limay (70,3%), Les Mureaux (69,0 %) ou encore Mantes-la-Ville (66,8 %) et Mantes-la-Jolie (64,0 %). Toutefois, la commune la plus couverte par les prestations de la caf dans les Yvelines reste Trappes (70,8 %).

<sup>1</sup> M. Antol, « L'impact de la crise sanitaire de la covid-19 sur les allocataires des caf en Île-de-France, en 2020 », *Bulletin d'information n° 85*, décembre 2021

<sup>2</sup> Cela prend en compte les allocataires, leur conjoint, leurs enfants de moins de 25 ans et autres personnes à charge.

<sup>3</sup> La moyenne régionale est de 52,0 %.

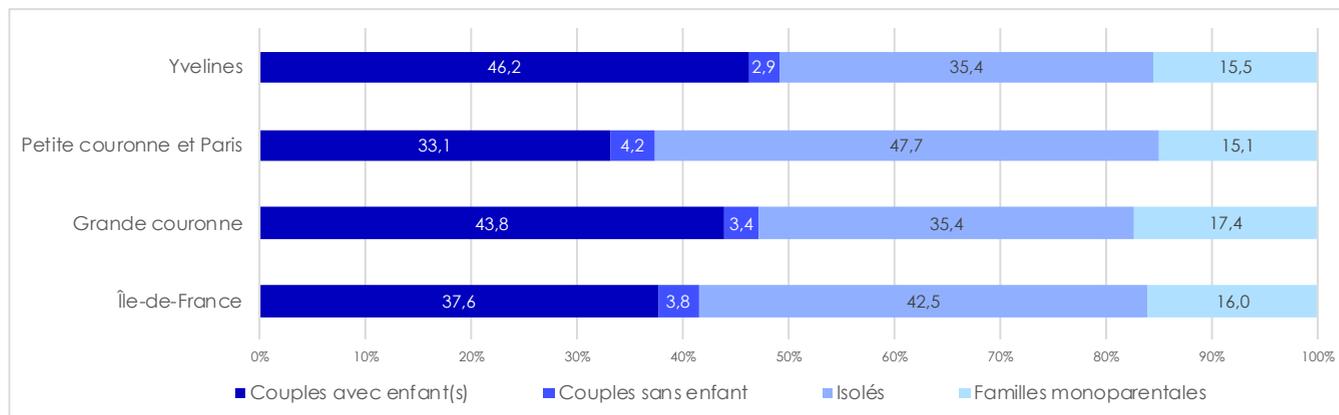
## B. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES ALLOCATAIRES YVELINOIS ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2020

### Selon la composition familiale

Plus familiale que celle de l'ensemble de la région et la grande couronne, la population allocataire des Yvelines se distingue par un taux de couples avec enfant(s) plus élevé (46,2 %), que celui de l'ensemble de la grande couronne (43,8 %), et de la région (37,6 %) (cf. figure 2-1). A contrario, la part des familles monoparentales apparaît inférieure à celle des départements de la grande couronne et de la région (soit respectivement 15,5 %, 17,4 % et 16,0 %).

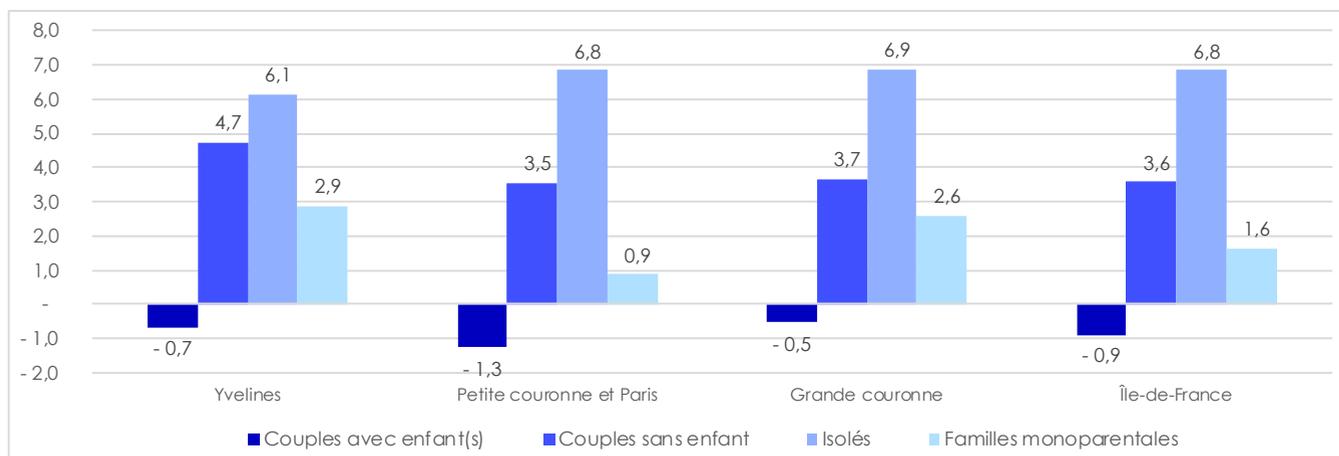
De même, 35,4 % des allocataires yvelinois sont isolés, soit un taux identique à celui de la grande couronne, mais moins élevé que le taux moyen régional (42,5 %).

Figure 2-1 - Répartition des foyers allocataires bénéficiaires des prestations légales au 31 décembre 2020, selon leur composition familiale (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020.  
Lecture : En décembre 2020, 35,4 % des foyers yvelinois sont des personnes isolées.

Figure 2-2 - Taux d'évolution en glissement annuel (2019/2020) des foyers allocataires au 31 décembre 2020, selon leur composition familiale (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.  
Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre d'allocataires en couple sans enfant a augmenté de +4,7 % dans le département des Yvelines.

À l'instar de l'ensemble du territoire francilien, les Yvelines présentent une augmentation importante des allocataires isolés, entre décembre 2019 et décembre 2020, soit + 6,1 %. Toutefois, cette évolution est légèrement moins élevée qu'au niveau des échelons territoriaux supérieurs (+ 6,9 % pour la grande couronne et + 6,8 % pour la région) (cf. figure 2-2). Dans une moindre mesure, le nombre de couples sans enfant croît également sur la période étudiée, de +4,7 % dans les Yvelines, soit une progression plus marquée par rapport au niveau de la grande couronne et la région (respectivement +3,7 % et +3,6 %). De même, le département connaît une hausse du nombre de foyers monoparentaux de +2,9 %, nettement plus importante que celle de l'ensemble de l'Île-de-France (+1,6 %). Quant aux couples avec enfant(s) à charge, leur part décroît légèrement sur l'ensemble du territoire francilien (- 0,7 % dans le département et - 0,9 % en Île-de-France).

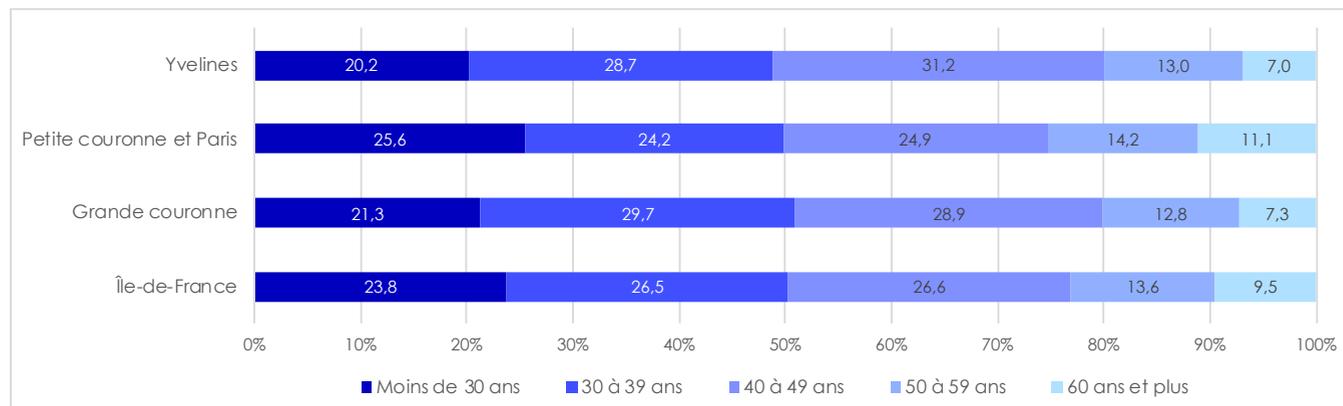
## Selon la composition familiale

La répartition par âge des allocataires yvelinois montre un profil légèrement plus âgé que celui de la région et de la grande couronne (cf. figure 3-1). Ainsi, la part des allocataires yvelinois âgés de 40 ans et plus, est quant à elle, légèrement supérieure aux parts moyennes du territoire régional et celui de la grande couronne (respectivement 51,2 % contre 49,7 % et 49,0 %).

A contrario, 20,2 % des allocataires yvelinois sont âgés de moins de 30 ans, soit un taux inférieur à la moyenne régionale (23,8 %) mais proche de la grande couronne (21,3 %).

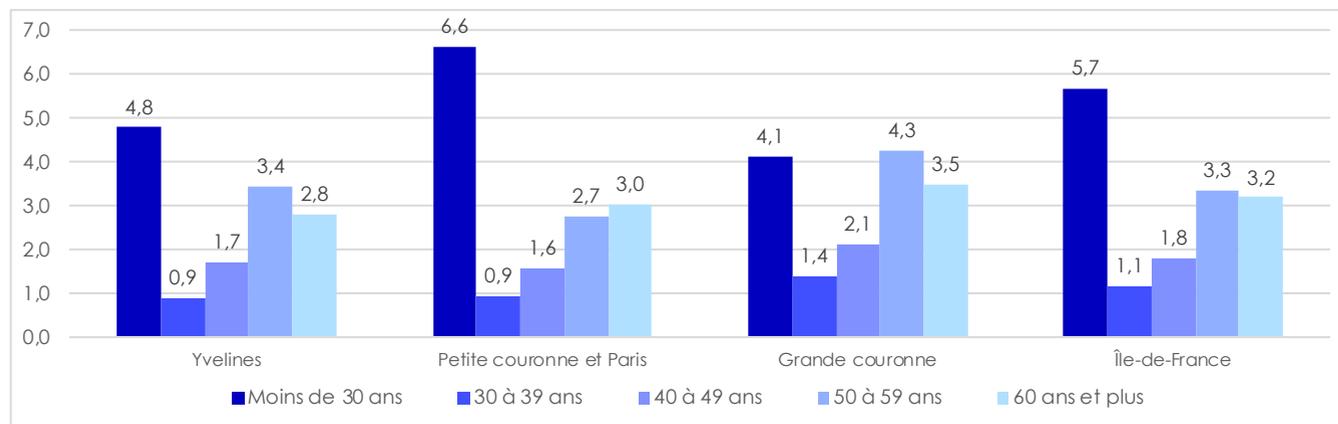
Ces résultats et ceux relatifs à la part plus élevée des couples avec enfant(s) parmi les foyers allocataires des Yvelines, rapportée à la moyenne régionale et à celle de la grande couronne, renforcent le constat d'un profil plus familial et légèrement plus âgé des allocataires yvelinois.

Figure 3-1 - Répartition des allocataires selon leur âge, au 31 décembre 2020 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020.  
Lecture : En décembre 2020, 20,2 % des allocataires yvelinois ont moins de 30 ans.

Figure 3-2 - Taux d'évolution en glissement annuel (2019/2020) des foyers allocataires des prestations légales au 31 décembre 2020, selon l'âge du responsable du dossier (en %)



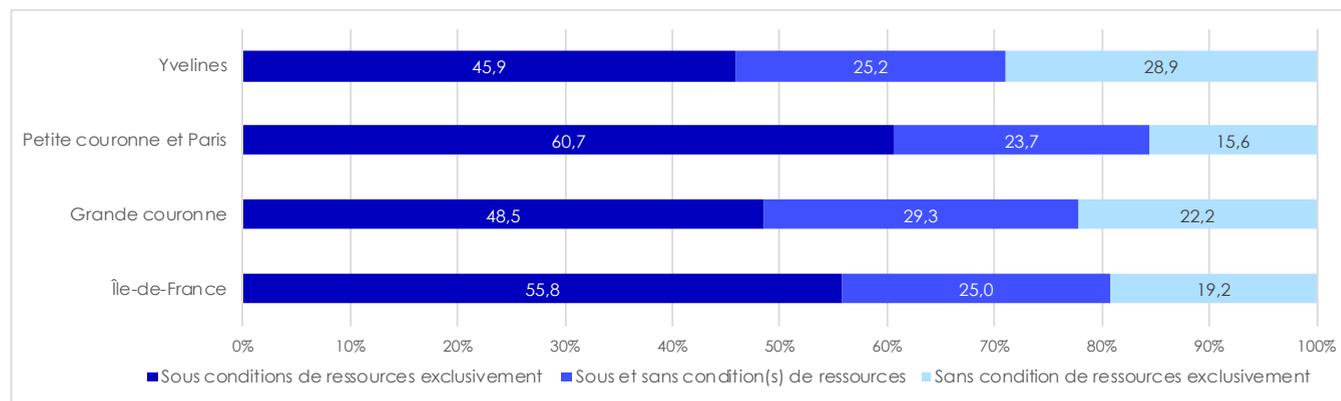
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.  
Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre d'allocataires âgés de moins de 30 ans a augmenté de +4,8 % dans les Yvelines.

Même si le nombre d'allocataires de moins de 30 ans a connu une augmentation significative dans le département sur la période observée (cf. figure 3-2), cette croissance est cependant légèrement moindre que celle de la région (respectivement 4,8 % contre 5,7 %).

## C.ÉVOLUTION SELON LES MODALITÉS DE DROIT AUX PRESTATIONS LÉGALES ENTRE 2019 ET 2020

La majorité des prestations est versée sous conditions de ressources (cf. figure 4-1). Ainsi, 71,1 % des foyers allocataires yvelinois perçoivent au moins une de ces prestations et 45,9 % perçoivent exclusivement ce type de prestations ; cependant, ces taux sont moindres que ceux des territoires de la grande couronne et de la région. Enfin, 28,9 % des allocataires du département perçoivent uniquement des prestations sans condition de ressources. Ce taux est nettement plus élevé que le taux moyen régional (19,2 %), et dans une moindre mesure, que celui de la grande couronne (22,2 %). Ces données confortent une caractéristique plus familiale des foyers d'allocataires du département (percevant les allocations familiales, versées sans condition de ressources).

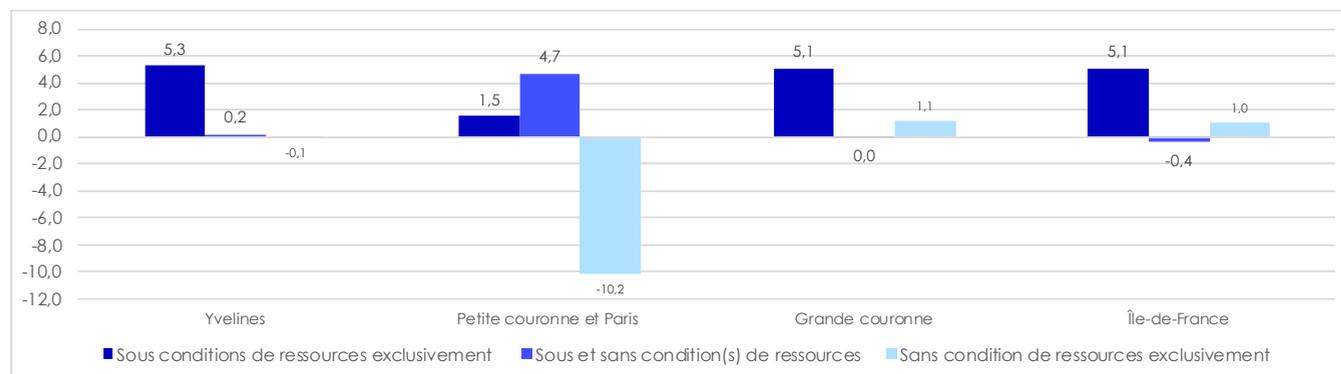
Figure 4-1 - Répartition des allocataires selon les modalités de droit aux prestations légales au 31 décembre 2020 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 45,9 % des foyers allocataires yvelinois perçoivent uniquement des prestations sous conditions de ressources (aide au logement, allocation de rentrée de scolaire, revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés...).

Figure 4-2 - Taux d'évolution en glissement annuel (2019/2020) des foyers allocataires des prestations légales au 31 décembre 2020, selon les modalités de droit aux prestations légales (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre d'allocataires en couple sans enfant a augmenté de +4,7 % dans le département des Yvelines.

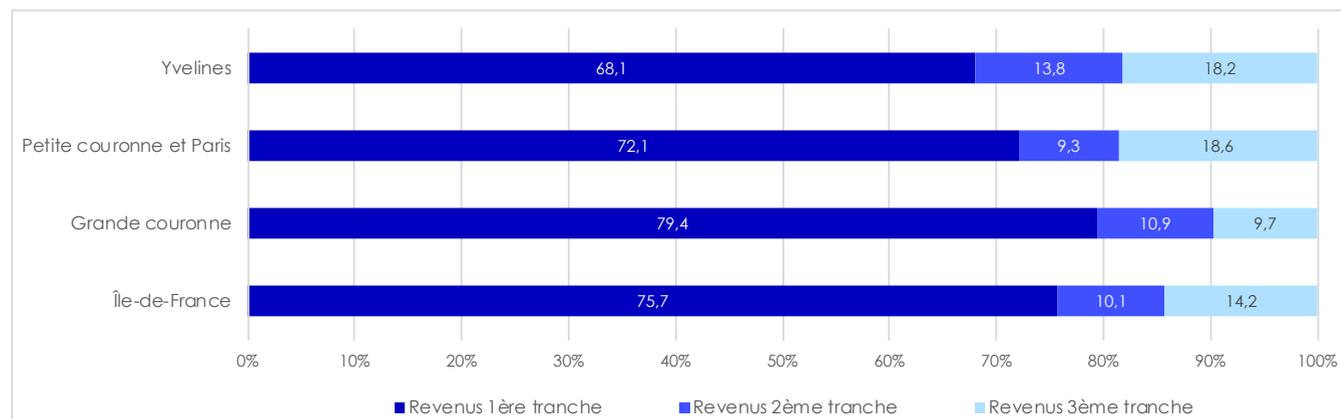
Le nombre de bénéficiaires de prestations versées sous conditions de ressources a connu une augmentation, entre décembre 2019 et décembre 2020 dans le département yvelinois, de +5,3 % (cf. figure 4-2), soit une évolution quasi-identique à celle du territoire régional et de la grande couronne (+5,1 % pour ces deux échelons territoriaux). Par ailleurs, les autres modalités de droit aux prestations connaissent une certaine stabilité entre fin 2019 et fin 2020 dans le département des Yvelines.

## D.ÉVOLUTION SELON LES RESSOURCES DES BÉNÉFICIAIRES DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DE DÉCEMBRE 2019 À DÉCEMBRE 2020

Même si toutes les familles ayant au moins deux enfants à charge ouvrent un droit aux allocations familiales, le montant de ce droit varie selon les ressources du foyer. Comme pour l'ensemble du territoire francilien, la grande majorité des familles allocataires du département des Yvelines se situe dans la première tranche de revenus<sup>4</sup> (68,1 %), et perçoit ainsi le montant maximal d'allocations familiales<sup>5</sup> (cf. figure 5-1). Toutefois leur part est inférieure en comparant aux moyennes des territoires de la grande couronne et la région (respectivement : 79,4 % et 75,5 %).

En revanche, la part des familles plus aisées, c'est-à-dire celles appartenant à la troisième tranche de revenus, est près de deux fois plus importante que celle des départements de la grande couronne (18,2 % contre 9,7 %).

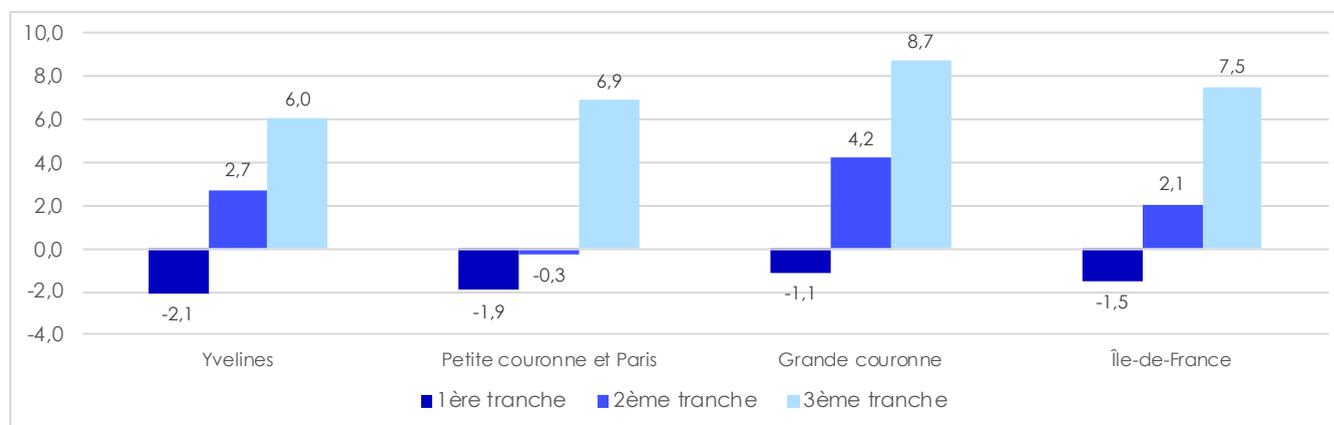
Figure 5-1 - Répartition du nombre de bénéficiaires des allocations familiales, par tranche de revenus, au titre de décembre 2019 et de décembre 2020 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 13,8 % des foyers allocataires yvelinois ont des revenus situés dans la deuxième tranche de modulation des allocations familiales (Af) et perçoivent donc la moitié du montant total des Af.

Figure 5-2 - Taux d'évolution en glissement annuel (2019/2020) des foyers allocataires des allocations familiales au 31 décembre 2020, selon les tranches des revenus (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre de foyers allocataires percevant les allocations familiales et situés dans la deuxième tranche de modulation des revenus des allocations familiales a augmenté de +2,7 % dans le département des Yvelines.

La part des familles ayant des revenus situés dans la première tranche s'est infléchi entre décembre 2019 et décembre 2020 sur l'ensemble du territoire francilien (-1,5 %) (cf. figure 5-2). Le département des Yvelines a connu une baisse légèrement plus marquée (- 2,1 %) que celles du niveau régional et de la grande couronne (- 1,1 %). En revanche, le taux de familles yvelinoises, dont les revenus correspondent à la troisième tranche, a augmenté sur cette période de + 6,0 %, même s'il reste inférieur aux hausses enregistrées aux niveaux régional et à l'échelon de la grande couronne (respectivement : +7,5 % et + 8,7 %).

<sup>4</sup>Pour une famille avec 2 enfants à charges : 1ère tranche : les ressources annuelles sont inférieures à 69 309 euros ; 2ème tranche : les ressources annuelles sont comprises entre 69 309 et 92 281 euros et 3ème tranche : les ressources annuelles sont supérieures à 92 281 euros.

<sup>5</sup>Pour une famille avec 2 enfants à charge ce montant s'élève à 131,95 €.

## II - LES PRESTATIONS, LEUR TYPOLOGIE, LEURS AYANTS DROIT ET LES MASSES FINANCIÈRES

### A. TYPOLOGIE ET COMPLÉMENTARITÉ DES PRESTATIONS

Les allocataires présentent différents profils et sont ainsi soutenus dans divers aspects de leur vie. Trois typologies de prestations sont alors identifiées : les prestations liées à l'enfant (d'une part, celles liées aux premières années de sa vie (Prestations d'Accueil du Jeune Enfant (Paje)) et d'autre part, celles dédiées au soutien de son éducation), puis les aides au logement et enfin les compléments de revenus.

Premièrement, près de 175 100 allocataires bénéficient d'une prestation liée à l'enfance, représentant 66,8 % de l'ensemble des allocataires yvelinois (cf. tableau 1). Deuxièmement, 105 000 allocataires ouvrent droit à un complément de revenus, 40,1 % de l'ensemble des allocataires. Enfin, 91 500 allocataires perçoivent une allocation de logement, soit 34,9 % des allocataires yvelinois.

Les allocataires yvelinois, percevant uniquement des allocations de soutien à l'éducation de l'enfant, représentent 30,1 % de l'ensemble des allocataires du département, soit une légère baisse de -0,4 point par rapport au taux de décembre 2019 (cf. figure 6). Les allocataires, percevant uniquement des compléments de revenus, sans aucune autre prestation, représentent 19,7 %, soit *a contrario* des prestations liées à l'enfance, un taux légèrement plus important qu'en décembre de l'année précédente (+0,5 point). De même, la part des allocataires yvelinois percevant seulement une aide au logement augmente légèrement sur la période étudiée, passant de 11,7 % en décembre 2019 à 12,2 % en décembre 2020.

Seuls 3,9 % des allocataires bénéficient d'une ou plusieurs composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), ce taux connaît une légère baisse entre décembre 2019 et décembre 2020 (-0,3 point).

Tableau 1 - Nombre de foyers allocataires bénéficiaires par type de prestations légales, au 31 décembre 2020

	Paje	Enfance	Logement	Compléments de revenus	Nombre total d'allocataires*
<b>Nombre d'allocataires</b>	42 500	132 600	91 500	105 000	262 200
<b>En % du nombre d'allocataire</b>	16,2	50,6	34,9	40,0	100,0

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 34,9 % des foyers allocataires yvelinois perçoivent des prestations liées au logement.

\*Le nombre total d'allocataires ne représente pas la somme du nombre d'allocataires par type de prestations. En effet, les allocataires peuvent cumuler différents types de prestations.

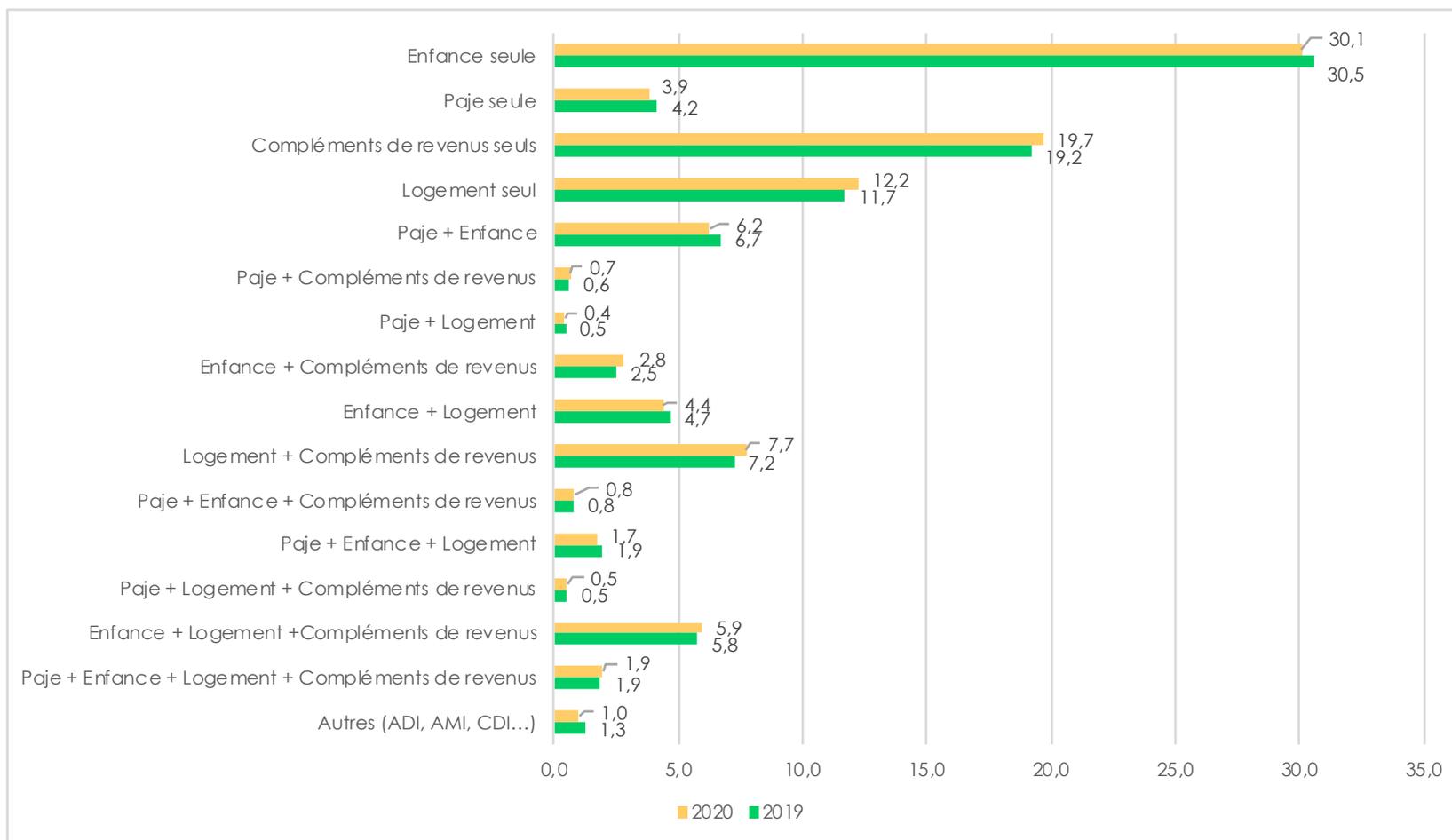
Par ailleurs, 7,7 % des allocataires perçoivent simultanément des prestations de logement et des compléments de revenus, soit une très légère augmentation en un an de +0,5 point. En revanche, seuls 4,4 % des allocataires perçoivent l'aide au logement et une prestation liée au soutien à l'éducation de l'enfant, soit là encore une légère baisse de -0,3 point de la part des familles ouvrant ces droits comparativement aux données de fin 2019.

Les allocataires cumulant les deux types de prestations relatives à la famille, représentent, quant à eux, 6,2 % de la population allocataire et connaissent également une légère baisse de - 0,5 point. Les allocataires cumulant les trois types de prestations : complément de revenus, aide au logement et soutien à l'éducation de l'enfant, représentent quant à eux 5,9 %, soit un taux quasi-identique à celui de l'année précédente. Cette répartition suit la même tendance que celle observée au niveau de la région<sup>6</sup>.

En conclusion, le faible taux d'allocataires cumulant trois ou quatre types de prestations laisse entrevoir une certaine segmentation des profils d'allocataires, également observée au niveau régional. Ainsi, 65,9 % de l'ensemble des allocataires yvelinois ne sont en relation avec la caf que pour l'un des trois aspects de la vie, cités *supra*. Cette tendance n'a guère évolué entre décembre 2019 et décembre 2020.

<sup>6</sup>M. Antol, *Bulletin d'information n° 85*, décembre 2021, *op.cit.*

Figure 6 - Foyers allocataires par type de prestations légales avec ou sans combinaison au titre de décembre 2020 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.

Lecture : En décembre 2020, 19,7 % des foyers allocataires yvelinois perçoivent uniquement des compléments de revenus.

## B. RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR TYPE DE PRESTATIONS ET ÉVOLUTION DE LEURS COMPOSANTS ENTRE FIN 2019 ET FIN 2020

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) couvre près de 346 400 enfants de moins de six ans dans le département des Yvelines et concerne près de 42 500 familles allocataires, soit 16,2 % des foyers allocataires au 31 décembre 2020.

Ces effectifs décroissent de -4,4 % en glissement annuel, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 (cf. figure 7-1). Ce taux est supérieur à celui de la région (14,9 %) n'a baissé que de 4,0 % sur la période observée et confirme une nouvelle fois le caractère plus familial du département des Yvelines.

La Paje comprend diverses composantes : la prime de naissance et l'allocation de base sont délivrées sous conditions de ressources alors que le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) et la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) sont des prestations ouvertes à l'ensemble des familles, mais dont le montant varie<sup>7</sup>.

Ainsi, 15 500 foyers yvelinois bénéficient du Cmg, soit 3,2 % des foyers allocataires du département ; ces effectifs ont décliné de -3,0 % sur la période étudiée (-4,0 % à l'échelon régional).

L'allocation de base concerne, quant à elle, 31 900 familles, soit 6,7 % de l'ensemble des foyers allocataires du département. Cette prestation connaît également une baisse entre fin 2019 et fin 2020 de -4,0 %, légèrement moins marquée que celle de l'ensemble de l'Île-de-France (- 4,7 %). De même, les effectifs de la prime de naissance, versée à 940 foyers allocataires, décroissent de - 4,5 % en 2020. Enfin, 5 600 foyers allocataires yvelinois perçoivent la PreParE, soit 1,2 % des allocataires du département, représentant une nette baisse de -10,2 % sur la période étudiée (- 8,7 % pour l'ensemble de la région).

Au titre du soutien à l'éducation des enfants, 52 500 foyers allocataires du département perçoivent une allocation de rentrée scolaire, soit 11,0 % de l'ensemble des allocataires du département. Cette prestation bénéficie à près de 94 100 enfants âgés de 6 à 18 ans au 31 décembre 2020. Le taux de bénéficiaires de cette prestation évolue légèrement de +1,6 %, entre fin 2019 et fin 2020, dans le département, soit une évolution proche de celle de la région (+1,2 %).

Ces résultats confortent une nouvelle fois les caractéristiques familiales des allocataires yvelinois, par rapport à ceux des territoires de la région et de la grande couronne.

Les aides au logement<sup>8</sup> bénéficient à près de 91 500 foyers allocataires du département en décembre 2020. Ces aides couvrent ainsi 215 100 personnes, dont 112 400 enfants de moins de 21 ans. Au total, 34,9 % des allocataires yvelinois perçoivent une de ces prestations, soit une différence de - 9,5 points avec le taux régional et de -3,0 points avec celui de la grande couronne. En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement dans le département augmente de +4,3 %, notamment ceux percevant l'allocation de logement sociale (Als), avec une croissance de +15,3 %, quasi-similaire à celle de la grande couronne (15,4 %) et supérieure à celle de l'ensemble du territoire francilien (+12,2 %).

Enfin, les compléments de revenus versés, au titre de la solidarité ou de l'insertion, à 23,9 % des foyers yvelinois, bénéficient à 114 300 allocataires. Parmi ces bénéficiaires, 14,4 % perçoivent la prime d'activité couvrant à ce titre 140 300 personnes. Ce taux est quasi-identique à celui de l'ensemble du territoire de la grande couronne (14,6 %) et plus important que celui de la région (10,9 %). En janvier 2019, cette prestation connaît une revalorisation du montant maximal de la bonification individuelle ainsi qu'une augmentation du montant forfaitaire de la prestation. À la suite de ces revalorisations de droit, le nombre de foyers, bénéficiant de la prime d'activité, connaît une hausse très marquée au cours du premier semestre 2019.

Toutefois, à partir du début de l'année 2020, la croissance de ces bénéficiaires se stabilise. Le nombre d'allocataires yvelinois, ouvrant droit à cette prestation connaît une augmentation moyenne de +2,9 % entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020, soit une évolution positive légèrement plus importante que celle de l'ensemble de la région (+2,3 %).

Parmi les compléments de revenus, le revenu de solidarité active (Rsa) est versé à 28 700 bénéficiaires, soit 6,0 % foyers allocataires du département, ce taux apparaît nettement moins élevé que celui de la région (16,2 %), et proche de celui de la grande couronne (6,5 %). Le nombre de bénéficiaires de cette prestation augmente nettement entre décembre 2019 et décembre 2020, soit +16,9 % dans le département des Yvelines, cette évolution est la plus marquée parmi l'ensemble des départements de la région. Ce constat s'explique en partie par les mesures prises par la branche Famille, lors du premier confinement lié à la crise sanitaire de la covid-19<sup>9</sup>. Le département des Yvelines ayant antérieurement une part moindre de foyers allocataires du Rsa, comparativement aux autres territoires départementaux, connaît ainsi un taux d'évolution positive plus important.

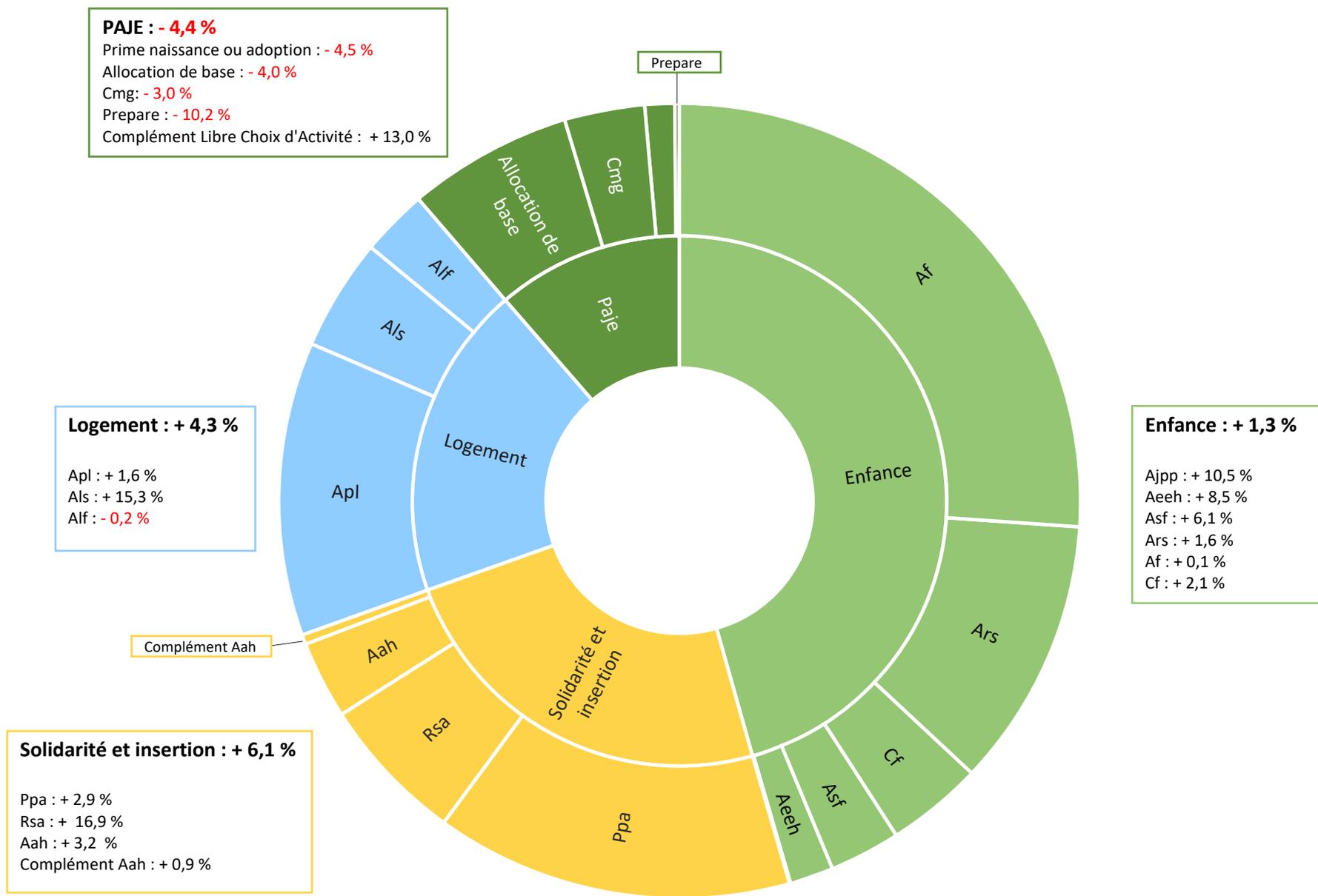
L'allocation aux adultes handicapés, autre complément de revenus au titre de la solidarité, bénéficie à plus de 14 500 allocataires yvelinois, soit 3,1 % de l'ensemble des allocataires du département ; ce taux est quasi-identique à celui de la région. Ainsi, 21 400 personnes sont couvertes par cette prestation dans le département.

<sup>7</sup> Pour le Cmg, le montant varie en fonction des ressources du foyer et pour la PreParE en fonction du temps de l'activité professionnelle.

<sup>8</sup> Les aides au logement comprennent les aides personnalisées au logement (Apl), les allocations logement à caractère familial (Alf) et social (Als).

<sup>9</sup> M. Antol, *Bulletin d'information* n° 85, décembre 2021, op.cit.

Figure 7-1 – Répartition des foyers bénéficiaires par type de prestations légales et l'évolution de leurs composants entre 2019 et 2020



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.  
 Lecture : Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre de foyers allocataires yvelinois bénéficiaires de l'allocation de soutien familial a augmenté de +6,1 %.

## C.ÉVOLUTION DES MASSES FINANCIÈRES ENTRE FIN 2019 ET FIN 2020

Au premier rang, la masse financière la plus importante versée par la caf des Yvelines est celle versée au titre de l'éducation des enfants. Ces financements s'élèvent à 449 000 milliers d'euros en 2020, avec une légère augmentation de 1,3 % entre 2019 et 2020 (cf. figure 8-1). Parmi ces prestations, les allocations familiales, représentent la masse financière la plus importante avec 300 600 milliers d'euros.

Au deuxième rang, figurent les compléments de revenus avec près de 443 100 milliers d'euros versés en 2020, soit une évolution de +9,4 % entre les années 2019 et 2020, s'expliquant en partie par la crise sanitaire de la covid-19. Cette augmentation est plus significative comparativement à celle du territoire régional (+7,6 %).

À l'instar des effectifs, l'évolution des masses financières la plus significative dans les Yvelines, parmi l'ensemble des compléments de revenus concerne le revenu de solidarité active, avec une hausse de +15,6 %, entre les années 2019 et 2020, notamment comparativement avec le taux d'évolution moyen de la région (+9,9 %).

Les masses financières relatives à la prime d'activité avec 149 800 milliers d'euros augmentent quant à elles de +5,1 % en glissement annuel (+4,6 % dans la région). De même, les fonds versés au titre de l'allocation aux adultes handicapés

avec 127 300 milliers d'euros, augmentent également de +7,4 % par rapport à l'année 2019. Au niveau régional ces masses financières connaissent une évolution quasi-identique de +7,6 %.

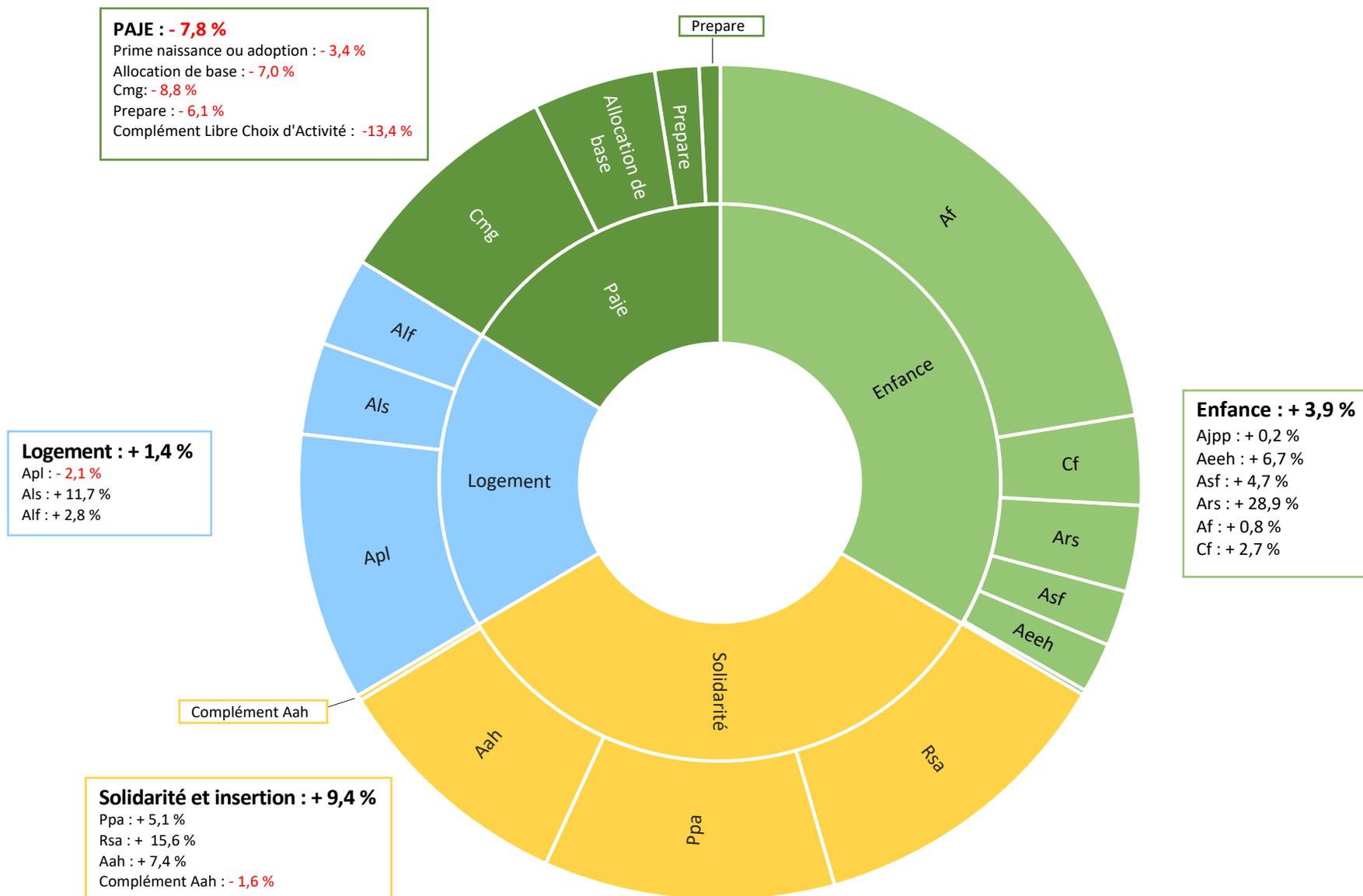
Viennent ensuite, par ordre décroissant, les montants attribués au titre des allocations logement (233 200 milliers d'euros). Ces prestations connaissent une légère augmentation de leur masse financière entre les années 2019 et 2020, de +1,4 % sur le département des Yvelines, soit une hausse quasi-identique à celle de la région (+1,3 %).

Parmi ces aides, la masse financière versée au titre de l'allocation de logement sociale connaît une hausse plus marquée, soit +11,7 % entre 2019 et 2020 (au niveau régional ces versements connaissent une évolution de +10,6 %). En revanche, la masse financière, versée au titre de l'aide personnalisée au logement décroît de -2,1 %, et pour l'ensemble d'Île-de-France de -3,0 %.

L'ensemble des masses financières relatives à la prestation d'accueil du jeune enfant baisse entre 2019 et 2020 : de -8,8 % au titre du complément de libre choix du mode de garde (120 000 d'euros versés sur l'année 2020), de -7,0 % au titre de l'allocation de base représentant près de 62 800 milliers d'euros.

Enfin, les plus faibles montants versés concernent : la prime à la naissance ou à l'adoption (11 000 milliers d'euros), diminuant également sur le département de -3,4 %, le complément de ressources à l'allocation aux adultes handicapés, représentant 2 900 milliers d'euros et enregistrant une baisse de 1,6 %. La plus faible masse financière est attribuée au titre de l'allocation journalière de présence parentale, avec 2 400 milliers d'euros versés en 2020, représentant cependant une hausse de +0,2 % en glissement annuel, mais légèrement moins élevée que celle de l'échelon régional.

Figure 8-1 – Répartition des montants financiers des prestations versées et l'évolution de leurs composants (2019/2020) (en milliers d'euros)



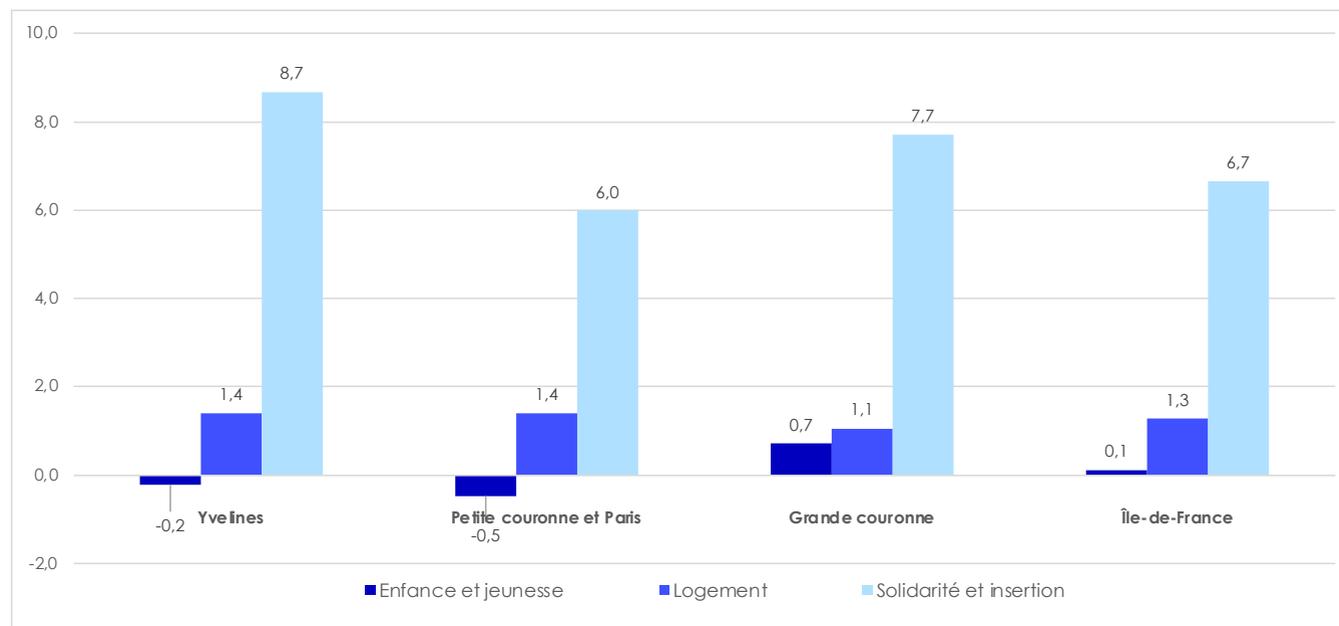
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 et décembre 2020.  
 Lecture : Entre l'année 2019 et l'année 2020, le montant versé au titre de l'aide personnalisée au logement a baissé de -2,1 % dans les Yvelines.

In fine, entre les années 2019 et 2020, l'évolution des masses financières relatives aux prestations de solidarité et d'insertion, versées par la caf des Yvelines (cf. figure 8-2), est plus importante (+8,7 %) que celles enregistrées au niveau de la grande couronne (+7,7 %) et de l'ensemble de la région (+6,7 %).

Par ailleurs, les masses financières relatives aux prestations de l'enfance et de la jeunesse sont stables (-0,2 %) dans le département étudié, alors que sur l'ensemble du territoire de la grande couronne, elles connaissent une légère augmentation (+0,7 %).

De même l'évolution des masses financières relatives aux prestations de logement est quasi-identique à celle de l'ensemble de l'Île-de-France (respectivement +1,4 % et +1,3 %).

**Figure 8-2 - Évolution des montants financiers entre l'année 2019 et l'année 2020 par type de prestations versées\* (en milliers d'euros)**



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2019 et 2020.

Lecture : Entre l'année 2019 et l'année 2020, les montants financiers de prestations de logement ont augmenté de +1,4 % dans le département des Yvelines.

\*Enfance et jeunesse : Asf, Aeeh, Ajpp, Clca, PreParE, Cmg, Af, Prime naissance, Ars, Ab, Cf / Logement : Apl, Als, Alf / Solidarité et insertion : Prime d'activité, Rsa, Aah, Complément Aah.

Pour conclure, l'évolution des prestations légales, du nombre de leurs bénéficiaires et des masses financières versées par la caf des Yvelines entre fin 2019 et fin 2020, fait ressortir une proximité entre les caractéristiques départementales et celles de l'Île-de-France. Toutefois, le département diffère du territoire régional par le profil plus familial et légèrement plus âgé des allocataires y résidant.

Par ailleurs, les données sur l'évolution des prestations légales confirment les constats relatifs à la conjoncture et aux revenus des ménages français à la fin de l'année 2020. Selon une note de l'Insee<sup>10</sup>, la baisse de revenus des ménages, à la suite de la crise sanitaire et économique a été limitée en raison de l'accentuation des prestations sociales. Les mesures comme la mise en place de l'activité partielle, la hausse des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ou de garde d'enfant, ou encore les aides exceptionnelles, notamment pour les bénéficiaires de minima sociaux ont modéré les effets de la crise sur les revenus des ménages. Ces mesures sont aussi la conséquence de la hausse du nombre de bénéficiaires de certaines prestations, notamment celles versées sous conditions de ressources, un effet constaté sur l'ensemble du territoire francilien.

Ces constats révèlent toute la mission sociale pour la branche Famille de maintenir les droits et de verser les prestations légales, afin de participer à la réduction des inégalités de revenus au sein de la population, accentuées lors d'une crise sanitaire et socioéconomique.

**Maria Antol**  
Ctrad – caf en Île-de-France

<sup>10</sup>Revenus des ménages, Note de conjoncture décembre 2020, Insee 2020

Ce bulletin d'information des caf en Île-de-France est une publication de la ctrad, service d'études des caf en Île-de-France

- Directeur de la publication : Robert Ligier
- Cartographie : Maria Antol
- Impression : SIRI caf de Paris
- Site: [www.ctrad-caf-idf.fr](http://www.ctrad-caf-idf.fr)
- Rédacteurs : Nadine Pontou, Maria Antol
- Conception et réalisation graphique SIRI : Lionel Maran
- Numéro ISSN 2266-4076



**Ctrad** Cellule technique de réflexion  
et d'aide à la décision 

N°88 Août 2022